

## Le nouveau dispositif PER : Plan d'épargne retraite individuel et collectif

- **Public** : Expert-Comptable ; Collaborateur social ; Responsable RH ; Responsable service juridique ; Responsable service social
- **Durée** : 2 jours (14 heures)
- **Lieu** : Présentiel (Ces informations sont indiquées sur le catalogue en ligne : <https://tipso.mp-formation.fr/>)
- **Prérequis** : Avoir une des fonctions indiquées dans la liste des publics.
- **Formateur** : CEECA :

Le formateur est un professionnel sélectionné pour sa maîtrise du sujet enseigné et son expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

- **Tarif** : 650€HT

### Objectifs :

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- Connaître tous les dispositifs pour bien conseiller ses clients sur une stratégie retraite supplémentaire adaptée
- Identifier les obligations des entreprises à l'égard des salariés
- Maîtriser la mise en place des différents contrats retraite
- Maîtriser le cadre social et fiscal des cotisations et des prestations

### Contenu détaillé :

#### Questions traitées

#### I) La retraite : un fonctionnement par palier :

##### 1) Les régimes obligatoires :

- Principe de fonctionnement
- Les réformes successives : objectifs et impacts

##### 2) Les régimes facultatifs :

- Individuels
- Collectifs

##### 3) Les autres dispositifs

##### 4) Contexte et objectif de la loi PACTE

#### II) Le PER :

##### 1) Présentation

##### 2) L'organisation :

- PER individuel
- PER collectif
- PER obligatoire

### 3) Les compartiments et leur source d'alimentation :

- Versements volontaires
- Participation
- Intéressement
- Compte épargne temps (CET)
- Versement de l'entreprise (ou le principe de l'abondement)
- Transferts de fonds des anciens dispositifs

### 4) Modalités de gestion et principe de fonctionnement

### 5) Mise en place des dispositifs

### 6) Quel PER choisir ?

### 7) Les principales évolutions :

- Les dispositions communes
- Les options de sorties
- Les cas de déblocage
- Le forfait social réduit
- Le PER unique
- La fiscalité pour les bénéficiaires

### Pédagogie et Évaluation :

Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs et savoirs faire.

Cette formation se déroulera sous forme d'exposé, d'analyse de document, Cas de synthèse.

Le contrôle de connaissances se fera au cours de la formation (questionnement de l'animateur, Quizz ou cas pratique) et à la fin par la réalisation en ligne d'un QCM d'évaluation.

Les supports de formation (diaporama, fiches techniques) seront remis aux participants, par un lien, sous format PDF lors de la convocation.

### Modalité d'organisation, et d'accompagnement de la session en présentiel :

Le nombre de participant est volontairement limité.

L'animation fait l'objet d'un soin particulier afin de favoriser les échanges.

Les salles de formation sont équipées du matériel pédagogique nécessaires (vidéoprojecteur, accès wifi, paperboard...) au bon déroulement de la formation.

Elles sont adaptées et accessibles aux personnes handicapées.

### Moyens de suivi de l'exécution de l'action :

La feuille de présence sera signée, grâce à un QR Code, qui sera transmis directement aux participants le jour J de la formation.

### Accessibilité handicap :

Pour toute demande relative aux conditions d'accueil et d'accès des participants en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation) contactez votre référent handicap ; Sandy Soriano au 05.53.49.88.21 ou [sandy.soriano@acomaudit.com](mailto:sandy.soriano@acomaudit.com)